

AFFAIRE N° 69

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
(GESTION DES EQUIPEMENTS)

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA FONDATION
DE LA S.E.M.

DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M.

DESIGNATION DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M.

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des objectifs que s'est fixée la Municipalité pour le développement de la Commune de Saint-Denis, il est envisagé de créer une Société d'Economie Mixte (S.E.M.) qui lui permettra de parvenir, dans les meilleures conditions, à une amélioration significative des conditions de circulation et de stationnement sur le territoire communal.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet, ainsi que les Statuts de la S.E.M. à créer, dont l'objet social sera :
 - * la gestion du stationnement payant sur les voies publiques et ses dépendances ;
 - * la réalisation et la gestion de parcs de stationnement, notamment par voie de concession ou d'affermage ;
 - * la réalisation et la gestion de bons équipements annexes qui pourraient y être rattachés ;
- de me donner, par la présente, tous pouvoirs et autorisations nécessaires à l'effet, au nom et pour le compte de la Commune :
 - * pour participer à la fondation de la S.E.M. ; pour souscrire à trois cent trente actions de 1 000 F chacune, correspondant à une somme globale de 330 000 F (le capital social étant de 500 000 F) ;
 - * pour signer tous Statuts ;
 - * pour déposer toutes pièces à toutes Administrations ;
 - * pour signer toutes déclarations de souscription chez le notaire rédacteur ;

- de désigner les Délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration et aux Assemblées de la S.E.M. -lesquels en acceptent les fonctions- ;
- de m'autoriser, par ailleurs, à exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la S.E.M.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE, FINANCES, et ENTREPRISE MUNICIPALE émettent un avis favorable.

M. ARMOUDOM G. : Nous abordons la création de la deuxième S.E.M. qui a pour vocation la gestion des équipements de stationnement et de parking. Il s'agira donc essentiellement d'une S.E.M. de gestion.

Nous vous proposons de fixer le nombre de sièges au Conseil d'Administration à neuf, dont six pour les représentants de la Commune et trois pour les privés.

Les représentants de la Commune seraient :

- * le Maire (Président du Conseil d'Administration),
- * M. Michel CHAN-LIAT,
- * M. Mickaël NATIVEL,
- * M. Gabriel ARMOUDOM,
- * M. Patrick VERGUIN,
- * un membre de l'opposition restant à désigner...

LE MAIRE : ...Pour cette deuxième S.E.M.. chargée de stationnement et de parking.

Quelle est la proposition de l'opposition ?

Concertation des membres de l'opposition.

LE MAIRE : Bien. M. Marc GERARD sera donc le représentant de l'opposition au sein du Conseil d'Administration de la S.E.M. Gestion des Equipements.

Sur le rapport, y a-t-il des oppositions ? Non. Abstentions ? Quatre.

Sur la composition du Conseil d'Administration, y a-t-il des oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

*

*

*